

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
**Du Jeudi 21 octobre 2021**
**Année scolaire : 2021 - 2022**
**Numéro de séance : 1**
**Date de convocation : 11/10/2021**
**Présidence de M. Joël MAILLOT**
**Quorum : 15 (29 membres)**
**Nombre des présents en début de séance : 25**

Membres présents : M. Maillot – M<sup>me</sup> Vabre - M. Choulet – M<sup>me</sup> Barral - M<sup>me</sup> Thiers - M. Phelippeau - Mme Figuet - M. Moulain - M<sup>me</sup> Hennequin - M. Menant - M. Leneyle - M<sup>me</sup> Oulieu - M<sup>me</sup> Jonas - M<sup>me</sup> Berthaud - M. Couderc - M<sup>me</sup> Halbout - M<sup>me</sup> Davin - M<sup>me</sup> Biousse - M<sup>me</sup> Prégermain - M<sup>me</sup> Michel Hourdiarne - M<sup>me</sup> Torlet - M<sup>me</sup> Doisnel - M<sup>me</sup> Valette - M. Hebrard - M. Caparros

Membres excusés : Mme Roissac

Sommaire des questions traitées	Décision Avis (A) Vote (V) Extrait (E) Motion (M)	Numéro d'acte	Pièces jointes
			désignation
1. Compte rendu des opérations électorales			
2. Installation du conseil d'administration .....	.....	.....	Annexe 1
Intervention d'un représentant élu des parents d'élèves			
3. Règlement intérieur du conseil d'administration .....	V	ANTR N°1	Annexe 2
4. Approbation du procès-verbal du C.A. du 30 juin 2020			
5. Installation des instances :			
Conseil de discipline .....	.....	.....	Annexe 3
Désignation des membres du CESC .....	.....	.....	Annexe 4
Désignation des membres de la CHS .....	.....	.....	Annexe 5
Composition du conseil pédagogique			
Composition de la commission éducative .....	.....	.....	Annexe 6
6. Conventions et contrats :			
Convention de prise en charge (partielle) d'un élève de moins de 16 ans	V	ATR N°2	
Convention de prise en charge (complète) d'un élève de moins de 16 ans	V	ATR N°4	
Convention d'utilisation de la piscine Aloha	V	ATR N°3	
Convention d'utilisation des installations sportives	V	ATR N°5	
Convention avec la Sauvegarde 26	V	ATR N°6 & 7	
Adhésion à l'accord cadre du département pour la maintenance des fermetures motorisées	V	ATR N°8	
Convention UGAP – Gaz	V	ATR N°9	
Convention avec l'association L'OUTIL	V	ATR N°10	
Convention avec l'Institut Lumière	V	ATR N°11	
Adhésion à l'association les incorruptibles	V	ATR N°12	
7. Voyage à Paris	V	ATR N°13	
8. Utilisation des IMP (Indemnités pour Missions Particulières)	V	ANTR N°14	
9. Délégation du CA au chef d'Établissement pour la passation des marchés	V	ATR N°15	
10. Renouvellement de la demande de création d'une section sportive handball	V	ANTR N°16	
11. Compte-rendu de l'assemblée générale de l'association sportive			
12. Compte-rendu de l'assemblée générale du FSE			
13. Délégation de signatures			
14. Informations du chef d'établissement .....	.....	.....	Annexe 7
15. Questions diverses (6 questions)			

### Points préliminaires :

- ◆ M. Maillot remercie l'ensemble des membres d'être présents pour cette séance.
- ◆ Monsieur Maillot, Principal, confirme que le quorum (mini 15/29) est atteint et déclare la séance ouverte à 17h52
- ◆ 25 votants en début de séance
- ◆ Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> Oulieu

### Ordre du jour du CA du jeudi 21 octobre 2021 :

#### Ordre du jour modifié :

1. Compte rendu des opérations électorales
2. Installation du CA
3. Règlement intérieur du CA
4. Approbation du compte rendu du CA du 29 juin 2021
5. Installation des instances :
  - Commission permanente*
  - Conseil de discipline
  - Désignation des membres du CESC
  - Désignation des membres de la CHS
  - Composition du conseil pédagogique
  - Composition de la commission éducative
6. Contrats et conventions
7. Voyage à Paris
8. Utilisation des IMP (Indemnités pour Missions Particulières)
9. Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle
10. Demande de création d'une section sportive handball
11. Compte-rendu de l'assemblée générale de l'association sportive
12. Compte-rendu de l'assemblée générale du FSE
13. Délégation de signatures
14. Informations du chef d'établissement
15. Questions diverses, 6 questions ont été déposées :
  - Suite à l'inquiétude concernant les effectifs du collège qui ne cessent d'augmenter avec des espaces et des locaux qui ne sont pas adaptés pour accueillir autant d'élèves, Madame la Rectrice a orienté dans son dernier courrier les parents d'élèves vers le département concernant la révision de la carte scolaire pour la rentrée prochaine. Où en est-on et qu'en est-il exactement ? Quelle incidence aura-t-elle pour le collège Monod ?
  - Les parents et les élèves font un retour plutôt négatif sur la qualité des repas servis à la restauration scolaire, que peut-on mettre en œuvre pour améliorer le niveau de satisfaction ?
  - Des travaux d'agrandissement des trottoirs sont-ils prévus sur la route de Châteauneuf entre le carrefour et l'espace éducatif ? En effet, la circulation avec une classe est de plus en plus compliquée (étroitesse des trottoirs, végétation gênante, grille d'une maison en construction).
  - Les cyclistes se trouvent de plus en plus en insécurité et de ce fait sont dissuadés peu à peu d'utiliser la bicyclette comme mode de déplacement. Qu'est-il envisagé de mettre en place afin de sécuriser et d'encourager l'utilisation de ce moyen de déplacement ?
  - Des problèmes de surveillance sont relevés par les parents d'élèves dans les toilettes lors des récréations (élèves qui filment avec leur portable). Que peut-on faire pour y remédier ?
  - Les représentants des personnels enseignants et de surveillance souhaitent soulever le manque de moyens humains dont pâtissent les agents, déficit dû à des absences partiellement remplacées.

## **1 Compte rendu des opérations électorales**

Avant de procéder à la mise en place du nouveau conseil d'administration, M. Maillot fait un rappel des opérations électorales du jeudi 7 et vendredi 8 octobre 2021.

### En ce qui concerne l'élection des représentants des parents d'élèves :

7 sièges à pourvoir

1 liste déposée, avec 7 candidats.

Inscrits : 1241

Votants : 310 (295 en 2020, 263 en 2019) soit 24,98% de participation (24,06% en 2020, 21,36% en 2019)

Bulletins blancs et nuls : 14

Suffrages exprimés : 296 (276 en 2020, 237 en 2019)

La liste « FCPE » obtient 296 voix (100%).

Sont élus :

Titulaires : M<sup>me</sup> DAVIN Stéphanie ; M<sup>me</sup> BIOUSSE Stéphanie ; M<sup>me</sup> PREGERMAIN Séverine ; M<sup>me</sup> MICHEL-HOUDIARNE Hélène ; M<sup>me</sup> TORLET Elisa ; M<sup>me</sup> DOISNEL Isabelle ; M<sup>me</sup> VALETTE Marylène

Suppléant : Aucun

### En ce qui concerne l'élection des représentants des élèves :

3 sièges à pourvoir (parmi les délégués des classes)

6 candidats

Inscrits : 58

Votants : 47 soit 81,03% de participation (71,2% en 2020)

Sont élus :

Titulaires : M. HEBRARD Aubin (4<sup>ème</sup> 5) ; M. CAPARROS Gabriel (4<sup>ème</sup> 5) ; M<sup>me</sup> EL BADAOUI Safae (3<sup>ème</sup> 6)

Suppléants : M<sup>me</sup> DEMINE Chainess (5<sup>°</sup>6) ; M. EL HADJ Rayan (5<sup>ème</sup> 6) ; M. CARACCILOLO Lorenzo (5<sup>ème</sup> 3)

### En ce qui concerne l'élection des représentants des personnels Administratifs, Sociaux et Santé, Techniques, Ouvriers, de service et de Laboratoire :

3 sièges à pourvoir

1 liste déposée, avec 3 candidats.

Inscrits : 22

Votants : 12 soit 54,55% de participation (70,6% en 2020, 82,8% en 2019)

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 11

Sont élus :

Titulaires : M. COUDERC Philippe ; M<sup>me</sup> HALBOUT Sandrine ; M<sup>me</sup> PIZANO Véronique

### En ce qui concerne l'élection des représentants des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance :

7 sièges à pourvoir

1 liste déposée, avec 14 candidats.

Inscrits : 70

Votants : 53 soit 75,71% de participation (60,5% en 2020, 68,5% en 2019)

Bulletins blancs et nuls : 1

Suffrages exprimés : 52

La liste obtient les 7 sièges.

Sont élus :

Titulaires : M<sup>me</sup> DELHOUME Nadège ; M. MOULAIN Stéphane ; M<sup>me</sup> HANNEQUIN Prune ; M. MENANT Axel ; M. LENEYLE David ; M. VOL Nicolas ; M<sup>me</sup> OULIEU Audrey

Suppléants : M<sup>me</sup> JONAS Raphaële ; M. LOCHE Benoit ; M<sup>me</sup> BERTHAUD Stéphanie ; M<sup>me</sup> GINEY'S Corinne ; M. SALABURA Sébastien ; M<sup>me</sup> ARNAUD Colette ; M. FARNIER Laurent

10 représentants élus pour les élèves et les parents.  
10 représentants élus pour les personnels du collège.  
5 membres de droit  
2 représentants de la collectivité de rattachement (conseil départemental)  
1 représentant de la municipalité et 1 communauté de commune (agglo de Montélimar)  
Manque 1 personnalité qualifiée  
Soit un total de 29 membres (un quorum à 15)

## **2 Installation du Conseil d'Administration**

Monsieur le Principal procède à l'installation du conseil d'administration.

[ANNEXE 1 : liste nominative des différents membres](#)

### **Demande d'intervention des représentants des parents d'élèves :**

Avant de débiter l'ordre du jour nous souhaitons qu'une demande officielle de création d'un poste supplémentaire de CPE soit déposée. L'ensemble des membres élus se joint et soutient cette demande.

Ainsi, la création d'un poste supplémentaire de CPE pour la rentrée 2022 est demandée à l'unanimité des membres élus, celle-ci est soutenue par les représentants du département.

Le président du CA s'engage à faire remonter cette demande.

Un représentant des parents ajoute qu'une demande de poste supplémentaire et définitif d'AED sera déposée lors du prochain CA. Les services académiques ayant informé les parents que le « budget » de gestion des postes AED ne permettait pas de doter l'établissement durant l'année civile 2021 mais que cela serait possible dès l'exercice 2022 donc dès janvier.

## **3 Règlement intérieur du Conseil d'Administration**

Monsieur le Principal propose le règlement intérieur du C.A. ([Voir ANNEXE 2](#))

Mise au vote du règlement intérieur :

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ANTR-CA 21-22 - N°1</b>			

Le règlement intérieur du conseil d'administration **est adopté.**

## **4 Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 juin 2021**

Le PV a été envoyé aux membres du CA le 13 juillet 2021

M. Maillot, demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques concernant ce procès-verbal.

Approbation du procès-verbal du 29 juin 2021 :

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 18</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 7</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le procès-verbal est approuvé.

## **5 Installation des instances :**

### **Commission permanente**

La commission permanente peut être créée si délégation de compétence lui est donnée par le conseil d'administration. Aucune délégation n'étant donnée, la commission permanente ne sera pas créée cette année.

Validé par l'ensemble des membres du CA.

### **Installation du conseil de discipline (Voir ANNEXE 3)**

Le conseil de discipline est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions, à condition qu'elles figurent dans le règlement intérieur.  
Validé par l'ensemble des membres du CA.

### **Désignation des membres du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (Voir ANNEXE 4)**

Le C.E.S.C. est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégrée au projet d'établissement. Le CESC organise le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

Sa composition regroupe : personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement, représentants des personnels enseignants, représentants des parents, représentants des élèves, représentants de la commune et de la collectivité de rattachement.

Les représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves sont désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives.

Le CESC peut associer à ses travaux les partenaires compétents susceptibles de contribuer utilement à la politique éducative et de prévention de l'établissement.

Validé par l'ensemble des membres du CA.

### **Désignation des membres de la commission hygiène et sécurité (Voir ANNEXE 5)**

Une Commission Hygiène et Sécurité est obligatoire dans les collèges abritant une SEGPA (ateliers professionnels).

La commission d'hygiène et de sécurité fait toutes propositions utiles en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement, et notamment dans les ateliers.

Il est noté qu'aucun médecin scolaire n'a été désigné sur le secteur. L'établissement n'en bénéficie donc pas pour le moment.

Validé par l'ensemble des membres du CA.

### **Composition du conseil pédagogique**

M. Maillot propose un conseil pédagogique élargi, ouvert à tous les intéressés en fonction des thématiques abordées.

Validé par l'ensemble du CA.

### **Composition et désignation des membres de la commission éducative (Voir ANNEXE 6)**

La composition actuelle de la commission éducative arrêtée par le conseil d'administration est, en plus de l'élève concerné et ses représentants légaux : chef d'établissement ou un adjoint, conseillère principale d'éducation, un représentant des parents d'élèves, le professeur principal, en tant que de besoin l'AED chargé du suivi de la classe, les services médico-sociaux et toute autre personne dont la présence peut aider à éclairer la situation.

Les modalités de fonctionnement sont fixées par le règlement intérieur de l'établissement.

Elle participe notamment à la recherche d'une réponse éducative personnalisée s'agissant des élèves dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement. Elle assure, par ailleurs, le suivi de l'application non seulement des mesures de prévention et d'accompagnement mais également des mesures de responsabilisation.

Accord unanime du CA pour que la composition de la commission éducative reste inchangée.

## **6 Contrats et conventions**

Présentation des conventions de partenariat pour les élèves de moins de 16 ans.

Rappel aux membres du CA de l'existence de ces conventions présentées en 2019 et des possibilités qu'elles offrent.

### **6-1 Convention de prise en charge (partielle) d'un élève de moins de 16 ans**

Cette convention permet, en partenariat avec le dispositif relai, d'adapter le parcours scolaire d'un élève en situation de décrochage. L'emploi du temps de l'élève au collège est adapté en concertation avec les propositions des partenaires.

Mise au vote de la convention :

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 21-22 - N°2</b>			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

#### 6-2 Convention de prise en charge (complète) d'un élève de moins de 16 ans

Cette convention permet, en partenariat avec le dispositif relai, d'adapter le parcours scolaire d'un élève en situation de décrochage avec une prise en charge complète du jeune pour une durée limitée en concertation avec les partenaires.

Mise au vote de la convention :

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 21-22 - N°4</b>			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

#### 6-3 Convention d'utilisation de la piscine Aloha

Convention détaillant les modalités de mise à disposition par la communauté d'agglomération « Montélimar-Agglomération » de la piscine Aloha. Cette convention est accompagnée du planning d'utilisation de la piscine.

Mise au vote de la convention :

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 21-22 - N°3</b>			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

#### 6-4 Convention d'utilisation des installations sportives

Convention détaillant les modalités de mise à disposition par la communauté d'agglomération « Montélimar-Agglomération » des équipements sportifs pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Cette convention est accompagnée du planning d'utilisation de ces installations et du règlement intérieur des gymnases.

Mise au vote de la convention :

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 21-22 - N°5</b>			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

#### 6-5 Convention avec la Sauvegarde 26

Convention pour la mise en place dans le cadre d'un partenariat de mesures de responsabilisation, mesures alternatives à la sanction.

Sauvegarde 26 : Mme Figuet rappelle l'importance de cette association

Mise au vote de la convention :

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 21-22 - N°6 &amp; 7</b>			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

#### 6-6 Adhésion à l'accord cadre du département pour la maintenance des fermetures motorisées

Le coordonnateur du groupement, le département de la Drôme, est chargé de signer l'accord cadre avec la société COPAS SYSTEMES, de le notifier auprès de chaque membre du groupement en s'assurant de sa bonne exécution.

Mise au vote de la convention :

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 21-22 - N°8</b>			

L'adhésion à l'accord cadre du département **est approuvée à l'unanimité.**

#### 6-7 Convention UGAP – Gaz

L'UGAP (Union des Groupement d'Achats Publics) se charge des appels d'offres et de la mise en concurrence pour un achat et des prestations aux meilleurs tarifs. Le dispositif UGAP Gaz 7 a une durée de 3 ans, à compter du 01/07/2022.

Mise au vote de la convention :

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 21-22 - N°9</b>			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

#### 6-8 Convention avec l'association L'OUTIL

Pour la représentation le 12 mai 2022 de deux spectacles « Commedia dell'arte » dans le cadre du projet libre « Tous au théâtre », pour quatre classes de 6<sup>ème</sup>. Durée 2h : 1h15 le spectacle et 45 minutes de discussion et à l'initiation au jeu masqué. Soit 104 élèves à 4€ par élève, soit un coût total de 416€.

Mise au vote de la convention :

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 21-22 - N°10</b>			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

#### 6-9 Convention avec l'Institut Lumière

Travail mené avec des élèves de 3<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> dans le cadre du projet libre « Semaine citoyenne », sur la propagande du cinéma à internet le 7 et le 14 mars 2022, puis avec des classes de 4<sup>ème</sup> sur la publicité : les techniques de manipulation le 8, le 10 et le 11 mars.  
Coût total des interventions : 930 €.

Mise au vote de la convention :

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 21-22 - N°11</b>			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

#### 6-10 Adhésion à l'association les incorruptibles

Adhésion pour participer au 33<sup>ème</sup> prix des incorruptibles. Cette adhésion permet également de commander des ouvrages sélectionnés à tarifs préférentiels.

Mise au vote de l'adhésion :

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 21-22 - N°12</b>			

L'adhésion à l'association les incorruptibles **est approuvée à l'unanimité.**



## 7 Voyage à Paris

Madame Barral présente le séjour (programme joint aux pièces préparatoires au CA) qui se déroulera du mardi 22 au jeudi 24 mars 2022 :

Coût famille : 150€ - Coût accompagnateur : 234,75€ soit un total de 704,25€ pour le collège.

Mme Oulieu présente le programme dans les grandes lignes (joint aux pièces transmises pour la préparation du CA).

Mise au vote de la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris :

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 21-22 - N°13</b>			

La programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris **sont validées**.

## 8 Utilisation des IMP

Missions particulières (utilisation des IMP). Moyens alloués à l'établissement : dotation finale : 9,25

Un conseil pédagogique s'est tenu mardi 28 septembre afin de définir l'utilisation de ces moyens.

Une modification est apportée par rapport à 2020/2021 : la liaison inter-cycle bascule du collège vers le lycée.

- Coordination EPS : 2 IMP
- Référent numérique : 2 IMP
- Référent devoirs faits : 0,5 IMP
- Référent culture : 0,5 IMP
- Référent décrochage scolaire : 0,5 IMP
- Référent parcours personnalisé et rebondir : 0,5 IMP
- Liaison inter-cycle (avec le lycée) : 0,25 IMP
- Coordination niveau 3ème : 0,5 IMP
- Coordination niveau 4ème : 0,25 IMP
- Référent égalité filles-garçons : 0,25 IMP
- Référent parcours personnalisés individualisés en 3<sup>ème</sup> : 0,5 IMP
- Référent parcours citoyen : 0,25 IMP
- Référent développement durable : 0,25 IMP
- Coordonnateurs des disciplines : 1 IMP (0,25 par discipline : français, mathématiques, histoire-géo, technologie)

Mise au vote de l'utilisation des IMP :

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ANTR-CA 21-22 - N°14</b>			

L'utilisation des IMP **est approuvée à l'unanimité**

## 9 Délégation du CA au chef d'Etablissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Madame Barral présente cette délégation : elle permet au chef d'établissement de signer directement des contrats à incidence financière sur l'année civile 2022. L'autorisation est valable pour l'exercice 2022 uniquement.

Mise au vote de cette délégation :

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 21-22 - N°15</b>			

Les membres du CA **donnent délégation** au chef d'établissement

## 10 Demande de création d'une section sportive handball

M. Maillot rappelle que cette demande a déjà été faite l'année dernière et que le souhait de voir la création de cette section sportive est reconduit cette année.

Le dossier pour la création d'une section Hand a été monté et transmis.



Mise au vote pour avis de la création d'une section sportive handball :

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ANTR-CA 21-22 - N°16</b>			

Le conseil d'administration **approuve la demande de création d'une section sportive handball à l'unanimité.**

### **11 Compte-rendu de l'assemblée générale de l'association sportive**

Le compte-rendu de l'assemblée générale de l'association sportive qui s'est déroulée mercredi 29 septembre était joint aux pièces transmises pour la préparation du CA. Après 2 années compliquées pour l'association en raison des conditions sanitaires, nous avons réussi à maintenir son fonctionnement lorsque cela était possible en adaptant les pratiques proposées. Nous espérons un retour à la normale. Les jeunes et les enseignants sont motivés.

Mme Jonas ajoute que pour l'adhésion à l'association, la carte Top départ est très utilisée.

Mme Torlet revient sur la difficulté de gestion de cette carte ; l'interface pour mobile n'est pas complète. Cette application devrait être modifiée. Les représentants du département annoncent la création de conseillers numériques qui pourraient aider les familles en fracture numérique.

### **12 Compte-rendu de l'assemblée générale du F.S.E.**

Le compte-rendu de l'assemblée générale du Foyer Socio-Educatif réunie le 4 octobre était joint aux pièces transmises pour la préparation du CA. Comme pour l'Association Sportive, le fonctionnement du FSE n'a pas été simple. Cependant le FSE a une nouvelle fois soutenu un grand nombre de projets.

M. Maillot remercie l'équipe qui s'investit beaucoup pour les élèves.

### **13 Délégation de signature**

M. Maillot présente la délégation de signature pour chacun de ses adjoints :

Adjointe gestionnaire, M<sup>me</sup> Barral

Principale adjointe, M<sup>me</sup> Vabre

Directeur Adjoint de la SEGPA, M. Choulet

Pas de remarque des membres du CA.

### **14 Informations du Chef d'établissement**

La rentrée s'est faite dans des conditions toujours particulières. Les gestes barrières sont dans l'ensemble bien respectés par les élèves.

Sont actuellement inscrits pour cette rentrée 740 élèves (742 en 2020, 723 en 2019, 708 en 2018) soit un effectif total stable par rapport à l'année dernière à cette même période.

**173 élèves → 7 classes en 6<sup>ème</sup>**

dont 1 SEGPA avec 16 élèves et 6 classes pour 157 élèves (26 à 27elv/cl) dont 5 ULIS

**194 élèves → 8 classes en 5<sup>ème</sup>**

dont 2 SEGPA avec 23 élèves (11+12) et 6 classes pour 171 élèves (28 à 29elv/cl) dont 3 ULIS

**201 élèves → 8 classes en 4<sup>ème</sup>**

dont 2 SEGPA avec 30 élèves (16+14) et 6 classes pour 171 élèves (28 à 29elv/cl) dont 10 ULIS

**169 élèves → 7 classes en 3<sup>ème</sup>**

dont 2 SEGPA avec 29 élèves (15+14) et 5 classes pour 140 élèves (moy 28 elv/cl) dont 8 ULIS

Pour le brevet série collège : les résultats sont assez bons avec 113 élèves reçus sur 132 inscrits soit environ 85,6% de réussite (mentions : 30TB - 38B - 24AB).

Les résultats de la série professionnelle sont à 62% de réussite avec 10 élèves reçus sur 16. (2B – 3AB)

Au CFG, 100% de réussite, sur 34 élèves l'ayant présenté

### **Orientation fin de 3<sup>ème</sup> :**

M. Maillot salue une nouvelle fois la grande qualité du travail effectué par les professeurs principaux de 3<sup>ème</sup> tout au long de l'année, un travail mené avec les familles pendant une année si particulière afin de trouver une solution d'orientation pour chacun des élèves. Avec une nouveauté cette année, l'utilisation des applications informatiques :

Le TSO (TéléService Orientation) permet la saisie des vœux d'orientation provisoires au 2<sup>ème</sup> trimestre.  
Le TSA (TéléService Affectation) permet de saisir les vœux définitifs d'orientation (dès début mai) en précisant les établissements de formation, les lycées et les formations (pour la voie professionnelle).  
Le téléservice permet également aux parents des élèves de 3<sup>ème</sup> d'accéder à la décision d'orientation du conseil de classe au 3<sup>ème</sup> trimestre ainsi qu'à l'affectation de leurs enfants en lycée (notification en juin). Il leur permet aussi d'inscrire leurs enfants dans le lycée d'affectation en classe de 2<sup>nde</sup> ou en 1<sup>ère</sup> année de CAP à la rentrée scolaire.  
Il remercie dans cette réussite M<sup>me</sup> Vabre qui a su assurer un suivi et l'accompagnement des familles dans la saisie.

### **Bilan de l'orientation**

- Orientation :
- Sur 30 élèves en 3<sup>ème</sup> SEGPA :
- 2<sup>nde</sup> pro (13,3%)
- CAP (83,4%) dont 4 contrats d'apprentissage en CAP
- 1 (3,3%) élève accompagné par la Mission de Lutte contre le décrochage scolaire
- 

Sur 154 élèves de 3<sup>ème</sup> générale, tous ont une affectation depuis le tour suivant N°2 (du 16 septembre 2021) sont affectés :

- 95 élèves en 2<sup>nde</sup> GT (61,7%)
- 56 élèves en voie scolaire pro : 29 → 2<sup>nde</sup> Pro (18,8%) et 27 → 1<sup>ère</sup> année CAP (17,5%)
- 1 élève affecté en CAP préfère redoubler sa 3<sup>ème</sup>
- 1 élève affecté en 3<sup>ème</sup> Prépa Métiers
- 1 élève accompagné par la Mission de Lutte contre le décrochage scolaire

L'exercice d'évacuation incendie sur les bâtiments B, C et E effectué le lundi 27 septembre, s'est déroulé dans de bonnes conditions. Les élèves et les personnels l'ont réalisé avec sérieux. Il est rappelé que cet exercice permet de faire remonter les points à améliorer et à adopter les bons réflexes en cas d'évacuation. Un deuxième exercice sera programmé au 2<sup>ème</sup> trimestre.

L'exercice de mise à l'abri (activation du PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité) sera réalisé durant le mois de novembre.

Le stage des élèves de 3<sup>ème</sup> se déroulera la semaine du 29 novembre au 3 (ou 4) décembre. Il est soumis aux réglementations des entreprises concernant l'obligation ou non du « pass sanitaire » pour le stagiaire.

La formation des délégués de classe est prévue suivant le calendrier suivant :

- Lundi 22/11 de 13h30 à 16h30 les délégués de 5<sup>ème</sup>
- Mardi 23/11 de 13h30 à 16h30 les délégués de 6<sup>ème</sup>
- Jeudi 25/11 de 13h30 à 16h30 les délégués de 4<sup>ème</sup> (avec la ligue de l'enseignement)
- Vendredi 26/11 de 13h30 à 16h30 les délégués de 3<sup>ème</sup> (avec la ligue de l'enseignement)

L'hétérogénéité est un point important constaté par les équipes pédagogiques du collège. Ce constat est remonté de manière accrue lors de l'enquête de préparation de la journée de travail du 16 octobre 2020. C'est un point qui est soulevé régulièrement lors des conseils de classe. La formation demandée reportée à plusieurs reprises a enfin pu se dérouler le 19 octobre 2021 avec beaucoup de sérieux et d'implication de chacun. Cette formation aura des suites durant l'année en cours.

La journée portes ouvertes se déroulera samedi 26 mars au matin. Elle permettra de montrer la qualité des travaux et actions réalisés par les élèves et les équipes du collège. C'est un moment fort pour promouvoir l'établissement.

Cette année nous allons pouvoir remettre en place les oraux pour les élèves de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, les parents seront comme auparavant invités à participer aux jurys.

Le projet de lutte contre le harcèlement débute. Il devait donner lieu à un grand rassemblement au palais des congrès, mais en raison des conditions sanitaires actuelles, les interventions du collectif « stop harcèlement » se feront directement au sein du collège le 23 novembre et concerneront tous les élèves du niveau 5<sup>ème</sup>. (Voir ANNEXE 7)

Projet, Cadets de la Sécurité Civile : après l'accord de la préfecture puis une réunion d'organisation avec le SDIS de Montélimar, un calendrier prévisionnel d'intervention est arrêté. Ces interventions vont s'étaler durant toute l'année scolaire, la première aura lieu le 10 novembre (attente de confirmation) et la dernière fin juin.

## 15 Questions diverses

### Questions des représentants des parents d'élèves :

- Suite à l'inquiétude concernant les effectifs du collège qui ne cessent d'augmenter avec des espaces et des locaux qui ne sont pas adaptés pour accueillir autant d'élèves, Madame la Rectrice a orienté dans son dernier courrier les parents d'élèves vers le département concernant la révision de la carte scolaire pour la rentrée prochaine. Où en est-on et qu'en est-il exactement ? Quelle incidence aura-t-elle pour le collège Monod ?

Les représentants du département répondent :

- un ajustement technique sera fait dès la rentrée 2022 pour alléger les effectifs de MONOD

#### **Accompagnement restructuration. Objectifs :**

- Concerter l'ensemble de la communauté éducative en amont des travaux de restructuration
- Accompagner l'établissement dans la mise en place de solutions provisoires visant à améliorer le quotidien des usagers dans l'attente de la finalisation des travaux et durant la réalisation de ceux-ci

#### **Actions, calendrier et publics :**

Novembre-Décembre : phase de concertation préalable à la restructuration, recueil des besoins des usagers :

1<sup>er</sup> → Collégiens : recueil en mode « porteurs de paroles » dans la cour, au restaurant scolaire et en permanence.

Quand : durant les 15 derniers jours de novembre et la première semaine de décembre

« Ce que j'aime dans mon collège, ce que je n'aime pas, ce que j'aimerais y voir »

2<sup>ème</sup> → Agents et enseignants : recueil de la parole en mode « interviews »

Quand : 9 décembre après-midi et 10 décembre matin

3<sup>ème</sup> → Communauté éducative élargie (enseignants, agents, équipe de vie scolaire, équipe de direction, parents d'élèves : membres du CA ?) : atelier collaboratif

Quand : 16 décembre fin d'après-midi de 17h30 – 19h30 (date à confirmer)

Durant cette phase, une explicitation du contexte (sectorisation...), des actions déjà entreprises, des actions prévues et du calendrier afférent sera nécessaire.

Le projet devra être remis dans son contexte, présenté et travaillé au regard du référentiel des collèges et du PPI.

→ Janvier : synthèse des retours de la communauté éducative

→ Février : élaboration des scénarii par le programmiste

→ Février – Mars : travail avec la communauté éducative sur des propositions visant à améliorer la vie au collège dans l'attente de la réalisation des travaux

- suite aux retours des besoins, travail avec les différents usagers sous forme d'ateliers
- travail avec les partenaires (structures jeunesse, 8FabLab, Canopé...) pour amener des solutions et les mettre en œuvre à court terme

→ Mars: Présentation des scénarii aux collégiens et à l'équipe éducative // amendements

→ Avril : Intégration des amendements dans le projet de programme

→ Mai : Nouvelle proposition du programmiste

→ Juin : Validation du programme en CA

A noter :

Le calendrier est très serré. Les dates du 9 et 10 décembre correspondent aux jours de disponibilités conjointes des partenaires.

Sur l'ensemble de ce processus, une implication forte de l'équipe de direction sera nécessaire pour assurer la présence de chacun des membres de la communauté éducative et communiquer en interne et aux parents. Sans cette implication, les temps de concertation préalables ne seront pas efficaces et les retours inopérants.

Suite à ce travail et durant toutes les durées des travaux, de nouvelles propositions pourront être faites (suivi de chantier par les élèves sous forme de podcast, valorisation et présentation des métiers, actions de formation aux nouvelles pratiques pédagogiques pour les enseignants...)

Un début des travaux est prévu pour juillet 2024.

Mme Torlet s'inquiète de l'augmentation des effectifs liée à cette restructuration. Mme Houdiarne demande si la construction d'un nouveau collège dans le bassin est prévue.

Les représentants du département parlent de projections réalistes et ajoutent qu'une construction c'est 10 ans de réflexion et travaux.

*- Les parents et les élèves font un retour plutôt négatif sur la qualité des repas servis à la restauration scolaire, que peut-on mettre en œuvre pour améliorer le niveau de satisfaction ?*

Les représentants du département savent que de nombreux personnels sont en arrêt maladie ; ils proposent d'échanger souvent sur ce sujet. Un diagnostic a été fait récemment.

M. Couderc annonce que 20h / semaine sont perdues en cuisine car un contractuel ne peut pas faire autant d'heures qu'un titulaire.

M. Maillot espère un retour rapide au self participatif.

Les élèves ajoutent que les portions sont parfois insuffisantes et qu'ils manquent de temps pour manger.

**19h42 → Départ de M<sup>me</sup> Berthaud (24 présents)**

*- Des travaux d'agrandissement des trottoirs sont-ils prévus sur la route de Châteauneuf entre le carrefour et l'espace éducatif ? En effet, la circulation avec une classe est de plus en plus compliquée (étroitesse des trottoirs, végétation gênante, grille d'une maison en construction).*

C'est une question à travailler en partenariat avec la Mairie, l'agglomération de Montélimar et avec l'aide du département.

*- Les cyclistes se trouvent de plus en plus en insécurité et de ce fait sont dissuadés peu à peu d'utiliser la bicyclette comme mode de déplacement. Qu'est-il envisagé de mettre en place afin de sécuriser et d'encourager l'utilisation de ce moyen de déplacement ?*

Les représentants du département parlent du recrutement d'une nouvelle équipe pour travailler sur un schéma directeur.

Mme Houdiarne demande pourquoi la route de Saint Paul n'est pas desservie par les bus. Cette route est dangereuse pour les cyclistes.

*- Des problèmes de surveillance sont relevés par les parents d'élèves dans les toilettes lors des récréations (élèves qui filment avec leur portable). Que peut-on faire pour y remédier ?*

Intervention de la Conseillère Principale d'Education qui informe de sa difficulté à organiser un service surtout lors de la pause méridienne, moment où l'ensemble des personnels de vie scolaire est mobilisé (portail, salle de restauration, dans la cour, dans les locaux...) ce problème de surveillance est lié à un manque d'AED. Dans le projet de restructuration, il faudra bien penser à cet aménagement des WC et faciliter la surveillance de tous les espaces.

Les représentants des élèves interviennent pour dire que dans les toilettes la surveillance est difficile voire impossible dès que la porte du WC est fermée.

*- Les représentants des personnels enseignants et de surveillance souhaitent soulever le manque de moyens humains dont pâtissent les agents, déficit dû à des absences partiellement remplacées.*

M. Couderc dit que 20h/ semaine ont été perdues ainsi qu'un contrat PEC. Mme Barral explique qu'elle fonctionne avec 5 contractuels qui ne peuvent pas remplacer le temps de travail de 5 titulaires.

Les représentants du département s'engagent à trouver des solutions : contrat PEC ?

Ce manque de moyens humains se fait ressentir dans le nettoyage des locaux. Mme Oulieu dit que depuis 2 semaines, ce sont les professeurs qui ont dû nettoyer leur salle au quotidien dans le bâtiment B, étage 2.

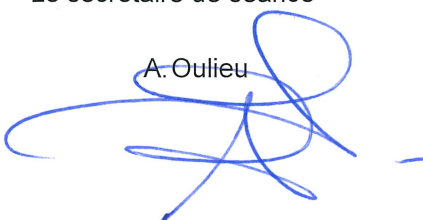
La discussion se termine sur ce manque de moyens humains : nettoyage, cantine et surveillance.

M. Maillot remercie les membres du conseil pour la qualité des échanges et donne la date retenue pour le prochain CA : le Mardi 23 novembre à 17h45 qui sera consacré majoritairement au budget prévisionnel 2022.

Fin de séance à 20h00

Le secrétaire de séance

A. Oulieu



Le Président de séance,

J. Maillot



## Liste des membres du conseil d'administration 2021-2022

<b>Membres de droit</b>	
M. MAILLOT Joël, Principal	
M <sup>me</sup> VABRE Carole, Principale Adjointe	
M <sup>me</sup> BARRAL Aurélie, Gestionnaire	
M. CHOULET Gillian, Directeur Délégué à la Section d'Enseignement Général & Professionnel Adapté	
M <sup>me</sup> THIERS Caroline, C.P.E.	
<b>Représentants Collectivité Territoriale (Département)</b>	
Titulaires	Suppléants
M. PHELIPPEAU Eric	M. OUMEDDOUR Karim
M <sup>me</sup> FIGUET Marielle	M <sup>me</sup> MEHUKAJ MATHIEU Emeline
<b>Représentants de la commune</b>	
Titulaires	Suppléants
M <sup>me</sup> VINENT Florence	M <sup>me</sup> CABANE Pauline
<b>Représentants Collectivité Locale (agglo Montélimar)</b>	
Titulaires	Suppléants
M <sup>me</sup> ROISSAC Maryline	...
<b>Personnalité Qualifiée</b>	
...	



**PERSONNEL ENSEIGNANT**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M <sup>me</sup> DELHOUME Nadège	M <sup>me</sup> JONAS Raphaële
M. MOULAIN Stéphane	M. LOCHE Benoît
M <sup>me</sup> HENNEQUIN Prune	M <sup>me</sup> BERTHAUD Stéphanie
M <sup>me</sup> MENANT Axel	M <sup>me</sup> GINEYS Corinne
M. LENEYLE David	M. SALABURA Sébastien
M. VOL Nicolas	M <sup>me</sup> ARNAUD Colette
M <sup>me</sup> OULIEU Audrey	M. FARNIER Laurent

**PERSONNEL ATOSS**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. COUDERC Philippe	...
M <sup>me</sup> HALBOUT Sandrine	...
M <sup>me</sup> PIZANO Véronique	...

**PARENTS D'ELEVES**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M <sup>me</sup> DAVIN Stéphanie	...
M <sup>me</sup> BIOUSSE Stéphanie	...
M <sup>me</sup> PREGERMAIN Séverine	...
M <sup>me</sup> MICHEL-HOUDIARNE Hélène	...
M <sup>me</sup> TORLET Elisa	...
M <sup>me</sup> DOISNEL Isabelle	...
M <sup>me</sup> VALETTE Marylène	...

**ELEVES**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. HEBRARD Aubin	M <sup>me</sup> DEMIME Chainess
M. CAPARROS Gabriel	M. EL HADJ-FERRET Rayan
M <sup>me</sup> EL BADAoui Safae	M. CARACCILOLO Lorenzo

## LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLEGE GUSTAVE MONOD – MONTELMAR - 2021-2022

### Préambule

**Texte de référence :** Décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié en 2005 dernièrement modifié par le décret n°2020-1633 du 21 décembre 2020

#### **Dispositions prévues par décret ne pouvant être modifiées**

- Le chef d'établissement préside le conseil d'administration. En cas d'empêchement, la présidence est assurée par son adjoint.
- Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire au moins trois fois par an. Il peut être réuni en séance extraordinaire à la demande de l'autorité académique, de la collectivité territoriale de rattachement ou de la moitié au moins de ses membres sur un ordre du jour déterminé.
- Le chef d'établissement fixe l'ordre du jour, les date et heure des séances. Il adresse l'ensemble des informations (convocations, ordre du jour et documents utiles) à tous les membres dans un délai minimal de 8 jours (1 jour en cas d'urgence) avant la tenue de la séance. Ce délai doit permettre de préparer la participation aux débats et de transmettre d'éventuelles questions diverses (cf. règlement intérieur du CA). Les convocations sont envoyées aux membres titulaires, selon les modalités de communication choisies et fixées éventuellement par le règlement intérieur de l'instance (envoi papier ou numérique). En cas d'empêchement du membre titulaire, il transmet sa convocation à un suppléant de son collège d'appartenance.
- Les suppléants ne sont pas convoqués au conseil d'administration et n'y participent qu'en cas d'empêchement momentané ou définitif du titulaire.  
Le président du conseil d'administration peut inviter aux séances du conseil, à titre consultatif, toute personne dont la présence paraîtrait utile ; l'agent comptable assiste aux travaux du conseil sur les questions financières.
- Le conseil d'administration ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents, en début de séance, est égal à la majorité des membres le composant. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est convoqué en vue d'une nouvelle réunion qui se tient dans un délai compris entre 8 et 15 jours. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents. En cas d'urgence le délai peut être réduit à trois jours.
- Présentation de l'ordre du jour en début de séance,
- Les modalités de vote :
  - vote à main levée,
  - vote secret si l'un des membres le demande,
- L'adoption des décisions à la majorité des suffrages exprimés, en cas de partage égal des voix, la voix du président du conseil d'administration étant prépondérante,
  - Chaque membre se doit d'être discret pour tout ce qui a trait à la situation des personnes.
  - Les séances ne sont pas publiques.
- L'adoption du procès-verbal de la séance précédente.



## **Le règlement intérieur du conseil d'administration**

*Le règlement intérieur est l'ensemble des règles admises qui favorise le dialogue, régleme la vie démocratique, précise les conditions dans lesquelles sont prises les décisions, organise les travaux en vue d'obtenir une efficacité maximale.*

**Article 1 :** Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative du Chef d'Etablissement. Il peut se réunir exceptionnellement, à la demande de la moitié au moins de ses membres, sur un ordre du jour précis.

**Article 2 :** Le Chef d'Etablissement fixe les dates et heures des séances. Il envoie les convocations, le projet d'ordre du jour, les documents préparatoires huit jours à l'avance par courriel. Toutes questions ne figurant pas au projet initial doivent être portées à la connaissance du Chef d'Etablissement au moins 48 heures avant la date de la réunion.

**Article 3 :** L'ordre du jour, établi par le Chef d'Etablissement, est présenté en début de séance.

**Article 4 :** Chaque collège électoral désigne à tour de rôle un secrétaire. Le secrétaire de séance est chargé de prendre des notes relatant les différents échanges. Il s'engage à transmettre ses notes au Chef d'Etablissement. Le procès-verbal reste sous la responsabilité du Chef d'Etablissement. Le procès-verbal est envoyé à chaque membre (titulaires et suppléants), il est adopté au début de la séance suivante. Les éventuelles rectifications ou modifications sont inscrites dans le procès-verbal suivant.

**Article 5 :** Les membres du Conseil d'Administration sont astreints à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes et aux cas individuels.

**Article 6 :** Pour des questions de procédure, les votes ont lieu à main levée, mais le vote à bulletin secret est de droit et sera mis en place à la demande d'un des membres du conseil. En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante.

**Article 7 :** Sur demande d'un membre du conseil, une interruption de séance peut être accordée par le Président qui en fixe la durée.

**Article 8 :** Les séances du Conseil d'Administration ne sont pas publiques. Le Chef d'établissement, peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont la présence paraît utile.

**Article 9 :** En début d'année, les membres titulaires reçoivent un exemplaire du règlement intérieur du Conseil d'Administration ainsi que la liste des membres du Conseil avec leur fonction.

**Article 10 :** Le Conseil d'Administration veillera à respecter une durée raisonnable entre 2h et 2h30 maximum si possible. Au-delà, le président de séance peut remettre les questions non traitées à la prochaine séance.

**Article 11 :** Ce présent règlement intérieur est modifiable au début de chaque année, à la demande de la majorité, ou au cours de l'année scolaire, à la demande des deux tiers de ses membres.

## INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

(14 membres – autant de suppléants que de membres élus)

<b>Membres de droit</b>	
Le Chef d'Etablissement, Président :	M. MAILLOT Joël
L'Adjoint :	M <sup>me</sup> VABRE Carole
Le Gestionnaire :	M <sup>me</sup> BARRAL Aurélie
Le Conseiller Principal d'Education :	M <sup>me</sup> THIERS Caroline

### Membres élus

<b>Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation</b>	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M <sup>me</sup> JONAS Raphaële	M. FARNIER Laurent
M. VOL Nicolas	M <sup>me</sup> OULIEU Audrey
M <sup>me</sup> GINEYS Corinne	M. MOULAIN Stéphane
M <sup>me</sup> HENNEQUIN Prune	M. MENANT Alex

<b>Représentants des Personnels A.T.O.S.</b>	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M <sup>me</sup> PIZANO Véronique	M. COUDERC Philippe

<b>Représentants des Parents d'élèves</b>	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M <sup>me</sup> DAVIN Stéphanie	M <sup>me</sup> BIOUSSE Stéphanie
M <sup>me</sup> MICHEL-HOUDIARNE Hélène	
M <sup>me</sup> TORLET Elisa	

<b>Représentants des élèves</b>	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. HEBRARD Aubin	M <sup>me</sup> DEMIME Chainess
M. CAPARROS Gabriel	M. CARACCILOLO Lorenzo

<b>TOTAL DES MEMBRES</b>	<b>14</b>
--------------------------	-----------

## INSTALLATION DES MEMBRES de la Commission d'Hygiène et de Sécurité

Article 10 du décret n°91-1194 du 27 novembre 1991 précise que  
« la liste de la CHS est affichée en permanence dans un lieu visible de tous et dans les ateliers ».

<b>Membres de l'administration</b>	
Le Chef d'Etablissement, Président :	M. MAILLOT Joël
L'Adjoint au Chef d'établissement	M <sup>me</sup> VABRE Carole
Le Gestionnaire :	M <sup>me</sup> BARRAL Aurélie
Le Conseiller Principal d'Education :	M <sup>me</sup> THIERS Caroline
Le Directeur délégué à L'EGPA	M. CHOULET Gillian

<b>Représentant de la collectivité de rattachement</b>	
Représentant du conseil départemental :	M. PHELIPPEAU Eric

<b>Représentant de la commune siège ou du Groupement de communes.</b>	
Le Représentant de la Commune	M <sup>me</sup> ROISSAC Maryline

<b>Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation</b>	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. LENEYLE David	M <sup>me</sup> ARNAUD Colette
M <sup>me</sup> DELHOUME Nadège	M <sup>me</sup> JONAS Raphaèle

<b>Représentants des Personnels A.T.O.S.</b>	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. COUDERC Philippe	M <sup>me</sup> PIZANO Véronique

<b>Représentants des Parents d'élèves</b>	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M <sup>me</sup> TORLET Elisa	M <sup>me</sup> DAVIN Stéphanie
M <sup>me</sup> MICHEL-HOUDIARNE Hélène	

<b>Représentants des élèves</b>	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. HEBRARD Aubin	M. CAPARROS Gabriel
M. EL HADJ-FERRET Rayan	M <sup>me</sup> DEMIME Chainess

<b>Membre de droit</b>	
L'A.C.M.O. Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité	M. COUDERC Philippe

<b>Membres experts</b>	
Le Médecin de l'Education Nationale	
L'Infirmière	M <sup>me</sup> BAILLS Ada
Le médecin de prévention	

## DESIGNATION DES MEMBRES du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

articles 30-3 et 30-4 du décret 85-924 du 30 août 1985 modifié  
Circulaire n°2006-197 du 30 novembre 2006

### PROPOSITION DE COMPOSITION

<b>Membres de l'administration</b>	
Le Chef d'Etablissement, Président	M. MAILLOT Joël
L'Adjoint au Chef d'établissement	M <sup>me</sup> VABRE Carole
Le Directeur délégué à L'EGPA	M. CHOULET Gilian
Le Gestionnaire :	M <sup>me</sup> BARRAL Aurélie
Le Conseiller Principal d'Education	M <sup>me</sup> THIERS Caroline

<b>Représentant de la collectivité de rattachement</b>	
Le Représentant du conseil départemental	M <sup>me</sup> FIGUET Marielle

<b>Représentant de la commune siège ou du Groupement de communes.</b>	
Le Représentant de la Commune	M <sup>me</sup> MAGNETTE Sandrine

<b>Représentant de la police</b>	
Policier référent :	Capitaine Myslik

<b>Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation</b>	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. LOCHE Benoît	
M <sup>me</sup> GINEYS Corinne	
M <sup>me</sup> BERTHAUD Stéphanie	

<b>Représentants des Personnels A.T.O.S.</b>	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M <sup>me</sup> PIZANO Véronique	M. COUDERC Philippe

<b>Représentants des Parents d'élèves</b>	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M <sup>me</sup> BIOUSSE Stéphanie	M <sup>me</sup> DAVIN Stéphanie
M <sup>me</sup> VALETTE Marylène	

<b>Représentants des élèves</b>	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M <sup>me</sup> EL BADAOUI Safae	M. HEBRARD Aubin
M. EL-HADJ-FERRET Rayan	M. CAPARROS Gabriel

<b>Membres experts</b>	
Le Médecin de l'Education Nationale	
L'Infirmière	M <sup>me</sup> BAILLS Ada
L'assistante sociale	M <sup>me</sup> REYNAUD Hélène

les personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement et des représentants des personnels enseignants, ainsi que des parents et des élèves, tous désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration ;

## COMPOSITION DE LA COMMISSION EDUCATIVE

Composition adoptée par le conseil d'administration du 10 octobre 2011

La commission est réunie en présence de l'élève et de ses représentants.

### Membres de l'administration

Le Chef d'Etablissement ou un adjoint, Président

### Le Conseiller Principal d'Education

M<sup>me</sup> THIERS Caroline

### Représentant des Personnels d'enseignement

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Le professeur principal de la classe

### Représentant des Parents d'élèves

TITULAIRES

SUPPLEANTS

M<sup>me</sup> DAVIN Stéphanie

M<sup>me</sup> BIOUSSE Stéphanie  
M<sup>me</sup> MICHEL-HOUDIARNE Hélène  
M<sup>me</sup> TORLET Elisa

### Infirmière scolaire

M<sup>me</sup> BAILLS Ada

### Assistante sociale

M<sup>me</sup> REYNAUD Hélène

### Invités

A définir en fonction des besoins

Le contexte sanitaire ne permettant pas de maintenir la journée de mobilisation du 9 novembre au Palais des Congrès, le Collectif « Stop harcèlement » devient itinérant pour intervenir dans tous les établissements scolaires volontaires de Montélimar.

Sont concernés à l'heure actuelle :

- le lycée des Catalins
- le collège Europa
- le collège Monod
- le collège Maguerite Duras
- l'EREA
- le CEFA
- et potentiellement le groupe scolaire Alain Borne.

Le lycée des Catalins lance l'itinérance du Collectif le mardi 9 novembre. Le collège Europa accueillera ensuite le Collectif à l'occasion de la « semaine de prévention » de l'établissement du 15 au 19 novembre. L'EREA accueillera également le Collectif en novembre.

**Le Collectif sera présent au collège Monod le mardi 23 novembre sur la journée complète.**

A cette occasion, les ateliers suivants seront proposés aux classes de 5e :

- **escape game « harcèl'scape »**

Harcèl'scape est un nouvel outil pédagogique créé par M. Chamsedine Melliti, animateur jeunesse et médiateur numérique au Centre Social Colucci, pour lutter contre le harcèlement. Les élèves devront résoudre les énigmes, se concerter et être solidaire. Un temps d'échanges est prévu afin de sensibiliser les élèves au harcèlement.

- **quiz géant interactif**

La classe est répartie dans 4 groupes. Les élèves devront répondre à des questions sur le harcèlement et cyberharcèlement à l'aide de buzzer. La concertation entre élèves sera nécessaire pour y arriver.

- **exposition sur le harcèlement**

Une artiste a réalisé une exposition photo en mettant en scène différents portraits de situation de harcèlement. Les élèves devront échanger avec l'artiste afin de donner leur point de vue sur les portraits et parler du harcèlement.

- **ouvreur de parole**

L'ouvreur de parole est un outil d'éducation populaire qui consiste à poser une question aux élèves et d'afficher les réponses de ces derniers à la vue de tous afin d'amener à réfléchir sur leurs propres points de vue et générer du dialogue entre eux dans un esprit positif et bienveillant.

- **serious game « stop à la violence »**

Jeu sur ordinateur // 3 parcours sont proposés avec une série d'énigmes. Les élèves enquêtent pour ensuite répondre à un quiz sur la thématique du harcèlement.

- **prévention force de l'ordre**

Un intervenant de la police et/ou gendarmerie sera présent pour sensibiliser les élèves.

- **dans ma bulle**

Les élèves seront accueillis dans un cadre très sécurisé et bienveillant afin d'échanger sous 3 angles différents: ALERTER, PRÉVENIR ou SOUTENIR.

Après avoir participé aux ateliers, les élèves seront invités à faire un retour d'expérience sous forme d'écrits (affiches de prévention, dessins, poèmes, slogans, etc.). Ces écrits constitueront une exposition mise en place au collège afin que tous les élèves de l'établissement puissent être sensibiliser au harcèlement scolaire.

Les écrits seront publiés sur le site du collège et de nouveau exposés lors de la journée « portes ouvertes » de mars 2022.

---

Le Collectif organise en parallèle une autre journée de mobilisation au printemps 2022 sur le même modèle que la journée de mobilisation originale du 9 novembre 2021.

Deux possibilités sont envisagées :

- le contexte sanitaire a permis un allègement des mesures sanitaires et le PASS ne sera plus exigé pour le bon déroulement de la journée // la journée de mobilisation aurait alors lieu au Palais des Congrès sous réserve de dates disponibles
- le contexte sanitaire reste inchangé et le PASS est toujours de mise (ou il n'y a pas de dates disponibles au Palais des Congrès) // le Collectif envisage alors d'organiser la journée en plein air (soit sur le parking du Palais des Congrès, soit à la base de loisirs de Montélimar, soit sur le site de Kid'o'Vert de Montélimar)

De nouveaux ateliers seront organisés à l'occasion de cette journée. Les ateliers qui n'auront pas pu être mis en place lors de l'itinérance seront également mis en place.

---

#### Maintient du concours inter-établissements

Le concours inter-établissements de création d'un jeu de société sur la thématique du harcèlement est pris en compte dans le budget du Collectif et, est donc maintenu pour cette année scolaire. Un cahier des charges va être rédigé sur la fin 2021 pour transmission à tous les établissements scolaires intéressés début 2022.